



Centre 5* IDC - Foire aux questions

Q – Mon centre est un 5* IDC mais cela fait plusieurs années que nous n'avons pas organisé d'IDC ? Notre centre sera-t-il réévalué ?

R – Un centre PADI 5*IDC a jusqu'au 31 décembre de chaque année pour effectuer un IDC/OSWI afin de conserver son statut l'année suivante. Si un centre 5*IDC n'organise pas d'IDC chaque année, il paie trop cher pour son renouvellement annuel et économisera de l'argent en se reclassant dès le début de l'année suivante afin de démontrer le niveau de formation offert.

Q – Le fait de repasser en 5* affectera-t-il mon niveau d'achat de produits ?

R – Cela n'affectera pas le niveau de réduction offert sur les supports pédagogiques PADI, qui restera de 10 %. Le reclassement n'affectera pas le niveau d'achat des membres, qui sera désormais déterminé **soit** par le volume de dépense, **soit** par le nombre de certifications délivrées (à l'exclusion des DSD).

Q – Nous sommes un centre 5* IDC et nous dispensons des cours en ligne. Nous orientons ensuite les candidats vers un autre centre 5* IDC pour qu'ils complètent la partie pratique et la partie aquatique de leur IDC et qu'ils assistent à un IE. Allons-nous perdre notre statut de centre 5* IDC ?

R – Pour conserver le statut de PADI 5* IDC au début de l'année suivante, un centre doit répondre aux standards définis dans les standards d'adhésion à PADI Retailer Association. Cela signifie qu'un centre 5* IDC doit "organiser au moins 5 cours ou programmes de niveau instructeur PADI par an, dont un minimum d'un cours complet de formation d'instructeur PADI".

Q – Notre Course Director affilié ne propose jamais de cours.

R – Il est de la responsabilité du centre PADI 5* IDC de faire la promotion et d'organiser des cours de niveau professionnel. Un centre PADI 5* IDC peut s'affilier à plus d'un Course Director s'il le souhaite.

Q – Qu'est-ce que cette nouvelle reconnaissance va m'apporter ?

R – Un centre PADI 5*IDC qui remplit les critères de reconnaissance du Professional Development Award sera récompensé pour sa productivité au cours du premier trimestre de l'année suivante. Le centre recevra un eBadge, une bannière web et un certificat numérique. Ces ressources numériques peuvent être utilisées sur les réseaux de médias sociaux, les sites web et téléchargées sur le Localisateur de centres de plongée pour montrer l'engagement du centre de plongée en faveur de la formation professionnelle.

Q – Quelles certifications un centre 5* peut-il délivrer ?

A – Un centre PADI 5* peut dispenser des formations jusqu'au niveau d'Assistant Instructeur et de Specialty Instructor. La seule différence entre les centres PADI 5* et 5* IDC est le droit d'organiser des programmes IDC/OWSI et, en raison des caractéristiques du programme, le cours PADI IDC Staff Instructor.

Janvier 2025 V2.